

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Cinéma Eldorado – Convention avec la SARL Laurel – Participation financière de la Ville**

Monsieur BOUHELIER, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Eldorado, cinéma d'art et d'essais installé à Dijon, 21 rue Alfred de Musset, est exploité par la SARL Laurel, dont le siège social est à Saint-Etienne, 38 rue Gambetta.

En raison du nombre important d'écrans programmés par les circuits de diffusion nationale à Dijon, il se trouve dans une situation fortement concurrentielle qui rend son exploitation très précaire.

Ainsi, par délibération en date du 7 octobre 1991, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les activités de cet établissement. Une convention en date du 21 octobre 1991, conclue pour trois ans à compter du 1er janvier 1991 et reconduite par avenants successifs tous les trois ans, a défini les conditions de ce soutien. Ce partenariat arrive à son terme.

Or, la situation du cinéma Eldorado apparaît toujours aussi difficile. Il est donc proposé de pérenniser le soutien de cette activité, dont le maintien à Dijon est indispensable, en confiant à la SARL Laurel, par convention d'une durée de trois ans, une mission de développement culturel et en décidant une participation de la Ville au financement de la structure, de 60 980 € par an.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de maintenir le soutien de la Ville aux activités du cinéma Eldorado ;

2- décider la participation de la Ville à leur financement à raison de 60 980 € par an, pendant trois ans, à compter du 1er janvier 2006 ;

3- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la SARL Learel, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT